



**Déclaration de B Lab concernant les sujets de controverse :
loteries caritatives
Mise à jour en avril 2022**

Approche de B Lab concernant les sujets de controverse et la certification B Corp

Les entreprises certifiées B Corporation sont des entreprises à but lucratif qui répondent aux normes les plus rigoureuses en matière de performance sociale et environnementale globale, de responsabilisation et de transparence. Elles sont à l'avant-garde du mouvement visant à utiliser l'activité des entreprises comme une force pour générer un impact positif.

Des interrogations délicates et complexes surgissent régulièrement quant à la manière dont les sujets de controverse touchant le monde des entreprises peuvent affecter l'éligibilité d'une entreprise à la certification B Corp. Ces situations peuvent être communiquées par une entreprise dans son [Formulaire lié aux exigences de transparence](#), par une tierce partie par le biais de la [Procédure de plainte publique](#) officielle de B Lab ou par l'opinion publique, en débattant autour des exigences et des normes de certification de B Corp. Le [Conseil consultatif sur les Normes](#) indépendant de B Lab se charge ensuite de prendre les décisions appropriées, dans le cadre d'un processus d'examen associé aux exigences de transparences.

Le Formulaire lié aux exigences de transparence de B Lab sert de fondement au processus d'examen des exigences de transparence, qui couvre les industries, les pratiques, les résultats et les sanctions sensibles, et qui s'appuie sur des examens et des normes de tierces parties, comme la Liste d'exclusion de la SFI et les Conventions de l'Organisation internationale du travail. Dans la mesure où une liste de sujets sensibles peut être incomplète, B Lab se réserve alors le droit de procéder à des examens similaires sur des questions non mentionnées dans le Formulaire lié aux exigences de transparence, mais qui sont considérées comme sujettes à des préoccupations importantes de la part des parties prenantes et à une violation potentielle de la Déclaration d'interdépendance du mouvement B Corp.

Face à l'émergence de nouveaux secteurs d'activité ou de questions pour lesquels un modèle de prise de décision n'a pas encore été élaboré, B Lab conduit des recherches sur le sujet afin d'orienter la décision du Conseil consultatif sur les Normes. Cette recherche se base sur la compilation de sources complémentaires par le personnel de B Lab, avec pour objectif général d'identifier et de comprendre les différentes préoccupations du secteur ou le sujet de controverse, ainsi que les différentes perspectives des parties prenantes. Ce travail s'appuie sur une analyse de la presse spécialisée dans le secteur et l'impact de cette dernière, la manière dont le sujet de controverse est réglementé par d'autres normes, les politiques publiques existantes et les

recommandations de politiques publiques émanant d'organisations à but non lucratif et d'autres experts en la matière, les cas d'étude des acteurs du secteur, aussi bien positifs que négatifs, les entretiens avec des experts et d'autres commentaires et points de vue du public. Ce contenu est à son tour utilisé pour élaborer le cadre de l'examen du Conseil consultatif sur les Normes, afin de déterminer les types de questions auxquelles chaque entreprise devra répondre.

En ce qui concerne les secteurs d'activité sujets à des controverses, une tension naturelle et saine oppose la tendance à exclure toutes les entreprises de ces secteurs d'activité de la possibilité d'obtenir la certification B Corp, et le *besoin d'un leadership* qui a le potentiel de transformer la culture, le comportement et l'impact de ces entreprises. Même si B Lab et son [Conseil consultatif sur les Normes](#) peuvent déterminer qu'une industrie dans son ensemble n'est pas éligible à la certification en raison de ses impacts négatifs ou de ses pratiques, ils reconnaissent également que dans certains secteurs sujets à controverse, il est possible pour les entreprises de gérer de manière significative ces impacts négatifs potentiels ou ces controverses. Dans ce contexte, le besoin de distinguer les bons et les mauvais acteurs, ainsi que les pratiques satisfaisantes, optimales et exemplaires, peut s'avérer plus urgent que jamais, en implantant des normes rigoureuses en matière de performances sociales et environnementales vérifiées, de responsabilisation et de transparence publique. La mise en place de normes réalistes et transparentes, qui contribuent à améliorer les décisions en matière de politique, d'investissement, d'achat et d'emploi, sert au mieux les intérêts de toutes les parties prenantes.

Tout en reconnaissant qu'il existe de nombreux points de vue différents et raisonnables sur ce qui contribue à une prospérité partagée et durable pour toutes et tous, B Lab et son Conseil consultatif sur les Normes détermineront l'éligibilité à la certification B Corp et, le cas échéant, exigeront des entreprises issues de secteurs sujets à une controverse, ayant des politiques qui suscitent la controverse, ou engagées dans des pratiques controversées, qu'elles fassent preuve de transparence quant à leurs activités et à la manière dont elles gèrent et atténuent ces préoccupations. B Lab documentera et partagera également publiquement ces prises de position afin de permettre à toutes les parties prenantes, y compris les citoyens et les décideurs politiques, de porter leur propre jugement sur les performances d'une entreprise, et de favoriser un débat public réfléchi et constructif sur ces enjeux majeurs. Les déclarations et cadres de B Lab sur les sujets de controverse peuvent être consultés [ici](#).

Ces cadres, comme les normes de B Lab en général, sont en constante évolution, et nous espérons pouvoir les améliorer à l'avenir. B Lab est ouvert à d'autres approches qui lui permettront d'affiner son point de vue et, espérons-le, de contribuer à un dialogue constructif sur le rôle des entreprises dans la société.

Indépendamment de l'éligibilité à la certification B Corp, toutes les entreprises, quel que soit leur secteur d'activité, peuvent utiliser l'[Évaluation B Impact Assessment](#) comme outil de gestion d'impact interne pour évaluer et améliorer leurs pratiques globales, et/ou adopter une structure juridique de gouvernance des parties prenantes (telle qu'une entreprise à but non lucratif) adaptée à la structure actuelle de l'entreprise et à sa juridiction.

Si vous avez des questions ou des observations sur l'approche de B Lab concernant les points traités ci-dessous, nous vous invitons à envoyer un e-mail à l'équipe de gestion des normes de B Lab à l'adresse suivante : standardsmanagement@bcorporation.net.

Les loteries caritatives et la certification B Corp

B Lab et son Conseil consultatif sur les Normes ont pris la décision suivante concernant l'éligibilité du secteur des loteries caritatives à la certification B Corp :

Actuellement, les loteries privées non caritatives ne sont pas éligibles à la certification B Corp.

Les loteries caritatives sont admissibles à la certification B Corp si elles remplissent les critères suivants :

1. Politique en matière de jeu responsable : L'entreprise applique une politique en matière de jeu responsable, accessible au public, qui recense les pratiques permettant de limiter les risques d'impacts négatifs.
2. Marché réglementé : L'entreprise opère sur des marchés qui imposent des réglementations en matière de loteries caritatives (par exemple, un pourcentage minimum des recettes reversé à des organisations caritatives).
3. But caritatif : L'entreprise démontre qu'elle opère en conformité avec son objectif de collecter des fonds pour les organisations caritatives en répondant aux exigences suivantes :
 - a. L'entreprise met à la disposition du public un document qui indique comment ses revenus sont réparties entre les organisations caritatives, les prix et les dépenses.
 - b. L'entreprise met à la disposition du public une politique qui explique les modalités de conciliation de la croissance et de la finalité. La politique mentionne l'engagement de l'entreprise à optimiser les contributions caritatives et précise le pourcentage actuel et stable des revenus de l'entreprise versé aux organisations caritatives.
 - c. L'entreprise met à la disposition du public une politique en matière d'affaires gouvernementales (par exemple, le lobbying, le plaidoyer).
 - d. L'entreprise est structurée de manière à exclure toute distribution de bénéfices privés, reconnaissant que le but d'une loterie caritative est de collecter des fonds pour des organisations caritatives et non d'enrichir des particuliers. La rémunération des cadres est examinée par un organisme indépendant et est comparable à celle d'organisations homologues de taille similaire.

Présentation du secteur

Une loterie caritative est un type de loterie qui, bien qu'elle puisse être structurée de manière à se conformer aux exigences d'éligibilité de la certification B Corp en tant qu'entreprise, fonctionne sur une base non lucrative, et dans laquelle une partie des recettes est reversée à des organisations caritatives et autres œuvres sociales. En règle générale, les loteries constituent

une forme légalisée de jeu dans de nombreuses régions du monde et sont généralement gérées par des organismes publics. Cependant, de nombreuses juridictions aux États-Unis et en Europe autorisent également les loteries privées, et notamment les loteries caritatives.

En Europe, l'Association of Charity Lotteries in Europe (ACLEU) se décrit comme une organisation internationale à but non lucratif, créée en 2007 pour promouvoir le modèle de loterie caritative et faire entendre la voix des loteries caritatives et de leurs bénéficiaires dans le débat européen sur les jeux de hasard et dans toutes les questions relatives à la collecte de fonds par le biais de loteries caritatives. En 2020, les 14 membres de l'ACLEU ont collectivement collecté 830 millions d'euros pour soutenir 12 000 projets et organisations de la société civile.¹ Les membres de l'ACLEU soutiennent un large éventail d'organisations de la société civile, dont Amnesty International, WWF et l'UNICEF, ainsi qu'un certain nombre d'organisations caritatives locales.

La définition que donne l'organisation des loteries caritatives est la suivante : elle distingue les loteries caritatives des loteries d'État traditionnelles et de celles des jeux d'argent commerciaux. Cette définition est référencée par d'autres sources secondaires, parmi lesquelles l'[International Center for Not-For-Profit Law](#).

1. Une loterie caritative relève du secteur privé, sous licence du gouvernement national, mais n'est ni gérée ni détenue par le gouvernement. Cette disposition vise à garantir que le financement s'ajoute aux subventions gouvernementales, au lieu de s'y substituer.
2. Conformément au point 1), il n'y a pas d'interférence politique dans la distribution des fonds, car les décisions de financement sont prises par un conseil indépendant. De fait, dès lors que des considérations politiques entrent en jeu, les fonds de distribution peuvent être amenés à changer, notamment après les élections, pour s'adapter aux politiques gouvernementales.
3. L'objectif premier d'une loterie caritative est de collecter des fonds pour des organisations caritatives ; la loterie n'est qu'un outil. La collecte de fonds ne constitue pas une simple excuse pour organiser la loterie, mais bien la raison principale. De ce fait, aucun profit privé ne doit être dégagé.
4. Conformément au point 3), une part substantielle doit être versée aux organisations bénéficiaires. La notion de substantialité dépend du niveau de maturité de la loterie, des exigences légales nationales et de la situation du marché. Idéalement, avec des règles du jeu équitables et une législation optimale, les fonds destinés aux organisations caritatives et les prix pour les joueurs sont répartis de manière égale.
5. Une loterie caritative assure un soutien institutionnel, les bénéficiaires pouvant dépenser l'argent comme bon leur semble. Une loterie caritative finance les objectifs d'une organisation plutôt que des projets ou activités spécifiques.
6. Une loterie caritative doit constituer un partenaire fiable aux yeux des organisations qu'elle soutient, par conséquent le financement doit être sur le long terme.

¹ [ACLEU](#)

Risques et problèmes clés

Voici les principales préoccupations des parties prenantes identifiées par B Lab concernant les loteries caritatives :

Dépendance au jeu et impacts disproportionnés sur les personnes à faible revenu

Les loteries, qui constituent une forme de jeu d'argent, sont généralement sujettes à controverse et leurs effets négatifs sur la société attirent l'attention des chercheurs depuis des décennies. Une étude souvent citée, publiée dans l'*American Journal of Public Health*, affirme que « la prolifération des jeux d'argent légalisés aux États-Unis constitue un problème de santé publique en raison des effets négatifs que les nouvelles formes de jeu peuvent avoir sur les taux de prévalence globaux [du jeu pathologique] ainsi que sur les groupes à risque dans la population générale. »² Une autre étude publiée dans l'*American Journal of Economics and Sociology* a révélé une « relation forte et positive entre les ventes [de loterie] et les taux de pauvreté ».³

En ce qui concerne les loteries caritatives, de nombreuses études ont été réalisées pour déterminer si celles-ci peuvent entraîner une dépendance au jeu.⁴ Bien que le risque de dépendance au jeu existe, les loteries caritatives sont perçues comme une activité à faible risque en raison de leur performance sur les caractéristiques structurelles qui conduisent à la dépendance au jeu. Parmi les caractéristiques structurelles qui varient d'un type de jeu à l'autre, on peut citer :

- La perception de la probabilité de gagner
- Le degré d'implication du joueur
- L'illusion d'avoir presque gagné
- Le degré d'habileté qui peut être appliqué
- La continuité de l'activité
- L'ampleur des gains potentiels

Comparativement à d'autres types de jeux d'argent, les loteries caritatives enregistrent des valeurs inférieures dans ces domaines. À titre d'exemple, si certains jeux où la probabilité de gagner est perçue comme plus élevée et où l'on fait appel à des compétences particulières (par exemple, les paris sportifs, les courses de chevaux) peuvent susciter une dépendance au jeu, ce n'est pas le cas des loteries caritatives. De même, si les activités continues (par exemple, les machines à sous, les jeux de casino) sont plus susceptibles de provoquer une dépendance au jeu, cette tendance est rarement observée dans les activités non continues (par exemple, les loteries hebdomadaires ou bihebdomadaires) pour lesquelles les résultats peuvent ne pas être connus pendant plusieurs jours. Cela dit, les loteries caritatives ayant pour vocation d'aider la société, leur objectif devrait être de protéger les joueurs potentiellement vulnérables.

² [American Journal of Public Health](#)

³ [American Journal of Economics and Sociology](#)

⁴ [International Center for Not-For-Profit Law](#), [nfpSynergy](#), [Woods Valldata](#)

Compte tenu de la problématique de la dépendance au jeu, les loteries, en particulier, sont perçues comme une « taxe régressive », en raison du volume disproportionné de transactions effectuées par des personnes à faible revenu et des faibles chances que ces personnes puissent tirer un bénéfice financier de leurs gains.⁵ Selon la National Association of State and Provincial Lotteries, le profil démographique des participants à la loterie équivaut largement à celui de la population générale, mais d'autres études affirment que la loterie attire de manière disproportionnée les personnes en situation de pauvreté.⁶ Une étude publiée en 2012 dans le *Journal of Gambling Studies*, réalisée auprès d'un échantillon national représentatif, fait apparaître que « les personnes situées dans le cinquième le plus bas en termes de statut socio-économique enregistraient le taux le plus élevé de participation aux jeux de loterie (61 %) et le niveau moyen le plus élevé de jours passés à jouer au cours de l'année écoulée (26,1 jours) ». La même étude conclut que « la participation accrue aux loteries est associée à certains sous-groupes de la population américaine, à savoir les hommes, les Afro-Américains, les Amérindiens et ceux qui vivent dans des quartiers défavorisés ».⁷ Bien que ces chiffres ne soient pas spécifiques aux loteries caritatives et qu'aucun chiffre propre à celles-ci n'ait pu être trouvé, ils soulèvent d'importantes questions éthiques dans le secteur des loteries caritatives au sujet du potentiel d'achats disproportionnés de la part des personnes à faible revenu, que ce soit dans le but de faire un don ou de gagner. Des études ont toutefois révélé que les acheteurs de loteries caritatives perçoivent leur participation davantage comme un don que comme un jeu d'argent.⁸

Bien que le risque de dépendance au jeu et de taxe régressive semble faible pour les loteries caritatives, les entreprises peuvent aborder le sujet en adoptant des politiques et des pratiques qui reconnaissent et minimisent le risque de dépendance au jeu, notamment au moyen d'audits des jeux proposés, de limites de dépenses maximales, de formations du personnel et de pratiques de marketing responsables.

Nous vous invitons à consulter la [Déclaration de B Lab concernant les sujets de controverse au sujet du secteur des casinos](#) et le [rapport de Synergy sur le jeu responsable](#) pour de plus amples informations.

But caritatif

Les parties prenantes soulèvent également des préoccupations liées à la performance (dons caritatifs exprimés en montant absolu ou en pourcentage des recettes) et à la transparence (données accessibles au public) des dons des loteries caritatives aux organisations caritatives. Une loterie caritative est destinée à collecter des fonds pour des organisations caritatives et, selon l'ACLEU, une partie « substantielle » des recettes doit être reversée aux opérations bénéficiaires.

⁵ [Visual Capitalist](#)

⁶ [Metrocosm](#) ; [The Atlantic](#)

⁷ [Journal of Gambling Studies](#)

⁸ [Journal of Nonprofit & Public Sector Marketing](#)

Lorsqu'une loterie caritative sollicite un permis auprès de l'organisme national ou régional de réglementation des jeux de hasard, le permis spécifie un pourcentage minimum des recettes qui doit être versé à des « bonnes causes » (par exemple, des organisations caritatives). Par conséquent, la loterie caritative a l'obligation réglementaire de respecter ce pourcentage. Le pourcentage minimum de revenus pour les organisations caritatives peut varier selon le marché et la loterie caritative. Par exemple, en Europe, les pourcentages minimums peuvent osciller entre 20 % (Royaume-Uni) et 40 % (Pays-Bas). Il arrive également que les loteries caritatives déploient des actions de lobbying ou de défense des politiques afin d'influencer la réglementation du secteur, notamment en ce qui concerne le pourcentage minimum de recettes pour les organisations caritatives.

Outre l'aspect réglementaire, il existe un débat quant à l'existence d'un pourcentage approprié de recettes que les loteries caritatives devraient reverser aux organisations caritatives. L'ACLEU avait précédemment défini un seuil précis selon lequel les coûts opérationnels de la loterie ne devaient pas dépasser 20 % du chiffre d'affaires, les 80 % restants étant répartis à parts égales entre les dons aux organisations caritatives (40 %) et les gains (40 %), mais elle a depuis modifié cette orientation. Le pourcentage de dons d'une loterie caritative à des organisations caritatives peut être tributaire de facteurs de marché tels que le degré de concurrence des autres loteries (y compris les loteries d'État). Par exemple, sur les marchés les plus récents, les loteries caritatives peuvent investir dans la croissance des utilisateurs (dépenses marketing, cagnotte plus importante) afin d'augmenter la valeur absolue de leurs revenus globaux ainsi que les dons aux organisations caritatives (tout en respectant le pourcentage minimum réglementaire de revenus reversés aux organisations caritatives).

En ce qui concerne la transparence, bien que les données relatives à la répartition des revenus soient communiquées aux autorités réglementaires, les loteries caritatives ont toujours été libres de choisir dans quelle mesure ces données sont accessibles au public.⁹ Néanmoins, le public et les autorités réglementaires exigent de plus en plus de transparence pour permettre aux usagers de faire des choix éclairés concernant les loteries caritatives. À titre d'exemple, le Conseil des loteries au Royaume-Uni a ouvert une consultation portant sur les propositions suivantes :

- Indiquer clairement aux consommateurs, avant qu'ils n'achètent un billet de loterie, à quelle société ou organisation caritative les recettes de la loterie sont destinées.
- Il s'agit de publier le montant de l'argent collecté par la vente des billets de loterie qui est reversé directement à la société.¹⁰

Les loteries caritatives peuvent manifester leur engagement en faveur d'un objectif caritatif et répondre à ces préoccupations, notamment en opérant sur des marchés réglementés, en rendant transparentes leurs contributions globales aux organisations caritatives et en faisant preuve de transparence en ce qui concerne leurs propres affaires gouvernementales et leur lobbying.

⁹ [Third Force News](#)

¹⁰ [Gambling Commission](#)

Justification de la décision du Conseil consultatif sur les Normes

Les entreprises du secteur des loteries caritatives représentent d'importants moyens de collecte de fonds pour les organisations caritatives et autres organismes sociaux. En raison de cet impact social, et parce que les risques liés à la dépendance au jeu sont plus faibles dans le cas des loteries caritatives que dans d'autres types de jeux, celles-ci sont donc éligibles à la certification B Corp. Si les risques sectoriels liés à la dépendance au jeu et au caractère caritatif de l'entreprise existent, les entreprises qui suivent les bonnes pratiques spécifiées dans les exigences ci-dessus peuvent atténuer ces risques et optimiser leur impact social.

Comme le mentionne la présentation du secteur ci-dessus, comparativement à d'autres activités de jeu, les études indiquent que les loteries caritatives sont considérées comme une activité à faible risque en ce qui concerne la dépendance au jeu, en partie en raison de la nature des jeux de loterie. De surcroît, les participants ont tendance à considérer leur participation comme un don plutôt que comme une forme de jeu. Les entreprises peuvent limiter davantage ce risque en adoptant une politique d'entreprise ou un code de conduite ciblant la réduction de la dépendance au jeu.

Quant à savoir si une entreprise remplit réellement son objectif caritatif, des pratiques spécifiques peuvent être mises en place pour s'en assurer, comme décrit précédemment, notamment en versant à des organisations caritatives un pourcentage des revenus égal ou supérieur au minimum réglementaire et en opérant sans profits privés.

Indépendamment de ces pratiques générales, afin de s'assurer que les loteries caritatives fonctionnent conformément à leur objectif déclaré, il reste nécessaire d'examiner de près l'allocation des recettes aux organisations caritatives, les prix et les coûts, ainsi que les pratiques de lobbying de l'entreprise afin de s'assurer qu'elles ne compromettent pas les procédures démocratiques, ce qui implique de renforcer la transparence publique des pratiques de l'entreprise. Alors qu'une loterie caritative, en particulier sur un nouveau marché, pourrait vouloir dépenser davantage pour stimuler la croissance de ses recettes et que, par conséquent, il lui est impossible de spécifier un pourcentage précis de ses recettes devant être versé sous forme de dons (car même les exigences réglementaires varient selon le marché), une entreprise doit néanmoins trouver un équilibre entre sa croissance et son objectif, plutôt que de mesurer son succès uniquement en fonction de la valeur absolue des dons effectués. La part de ces recettes supplémentaires doit être allouée aux dons aux organisations caritatives, et ce, en particulier à long terme. Une augmentation des recettes devrait, par exemple, bénéficier davantage aux organismes caritatifs qu'aux dirigeants de la loterie caritative.

La décision du Conseil consultatif sur les Normes est le fruit de recherches indépendantes menées par B Lab et de consultations de parties prenantes, notamment d'experts universitaires.

Cette déclaration est effective depuis avril 2022 jusqu'à un nouveau jugement de la part du Conseil consultatif sur les Normes.

Veillez envoyer vos commentaires ou vos questions à l'équipe de gestion des normes de B Lab à l'adresse suivante : standardsmanagement@bcorporation.net.